



Communiqué de presse

Conduite sous l'influence de médicaments : l'AWSR sonde les Wallons et lance une campagne de sensibilisation

09.05.2017

Certains médicaments provoquent des effets secondaires et altèrent donc les capacités de conduite. Afin de mieux appréhender cette problématique, Maxime PREVOT, Ministre wallon de la Sécurité routière et de la Santé, et l'Agence wallonne pour la Sécurité routière (AWSR) lancent une nouvelle campagne de sensibilisation « Un médicament peut provoquer un accident ». A cette occasion, l'Agence a présenté les résultats d'une enquête sur l'opinion des Wallons sur la conduite sous influence de médicaments.

• Une enquête wallonne pour mieux comprendre

Somnolence, difficultés à se concentrer, troubles de la vue, vertiges... constituent quelques-uns des effets secondaires de certains médicaments. Conduire sous l'influence de tels médicaments peut multiplier le risque d'accident par 5.

Du 20 au 30 janvier 2017, l'AWSR a sondé 1300 Wallons. Il s'agit de la **première étude wallonne** réalisée sur le sujet et qui permet d'objectiver cette problématique. Il en ressort, entre autres, que :

- 36% des Wallons interrogés ont déclaré avoir conduit au moins une fois au cours des 12 derniers mois sous l'influence de médicaments pouvant altérer les capacités de conduite.
- 11% conduisent sous l'influence de tels médicaments une fois par semaine, tandis qu'au moins 17% le font une fois par mois.
- Après avoir été informées de l'existence d'un risque avec certains médicaments, 61% des personnes interrogées déclarent qu'elles prendront connaissance d'éventuels effets sur la conduite en posant directement la question à leur médecin, 39 % en s'adressant à leur pharmacien et 81% en lisant la notice.

En 2011, le projet européen DRUID avait soumis des conducteurs de 13 pays européens à des tests. La Belgique était le pays dans lequel la prévalence des conducteurs sous influence de médicaments était la plus élevée.

• Un enjeu d'actualité : le Wallon, grand consommateur de benzodiazépines

Les psychotropes (benzodiazépines et antidépresseurs) et les hypnotiques (pour soigner les troubles du sommeil) appartiennent aux groupes de médicaments pouvant provoquer des effets secondaires importants. Les Wallons sont particulièrement concernés : près de 18 % des femmes (contre 15% en Belgique) et 10% des hommes (contre 8% en Belgique) de plus de 15 ans ont utilisé au moins un psychotrope au cours des dernières 24 heures (selon une enquête menée par l'Institut Scientifique de Santé Publique en 2013). L'association avec l'alcool ou le mélange de différents médicaments modifie également les effets secondaires.









• Un comportement punissable

La conduite dans un état analogue à l'ivresse résultant de la prise de médicaments est punissable d'une amende pouvant aller de 1.600 € à 16.000 € ainsi que d'une déchéance du droit de conduire.

• Une campagne de sensibilisation soutenue par les professionnels de la santé

Dès le 9 mai, une campagne d'affichage le long des autoroutes rappellera aux conducteurs wallons qu'un médicament peut provoquer un accident et qu'il est donc important de se renseigner sur l'incompatibilité éventuelle entre la prise de médicament et du volant.



De plus, l'affiche de la campagne sera relayée par les médecins pharmaciens. Le médecin a une obligation d'informer le patient. Le pharmacien se doit d'encadrer et d'accompagner la délivrance. Au vu du rôle important de ces professionnels de la santé et de leurs obligations, un courrier accompagné de l'affiche de la campagne sera adressé en ce sens à plus de 3000 médecins généralistes et 1700 pharmaciens wallons. Ces lettres sont co-signées respectivement par la SSMG (Société Scientifique de Médecine Générale) et l'Association des Unions des

Pharmaciens (AUP) qui soutiennent activement l'initiative.

La campagne sera diffusée dans les zones de police wallonne, dans les administrations communales et dans plusieurs stations essence via des affichettes.

Un dépliant a également été développé afin d'informer sur les risques réels. Les bons réflexes sont aussi rappelés tels que consulter la notice d'utilisation, veiller à ne pas consommer d'alcool ou autres psychotropes en combinaison avec un médicament. La règle d'or mise en avant, tant dans le dépliant que dans la campagne d'affichage, demeure de demander conseil aux professionnels de la santé.

Maxime PREVOT, Ministre wallon de la Sécurité routière et de la Santé, insiste sur l'importance de ces campagnes de sensibilisation qui permettent de rappeler aux usagers les dangers liés à des comportements inadaptés au volant. Par ailleurs, ces campagnes constituent une des nombreuses mesures pour atteindre l'objectif que la Wallonie s'est fixé : réduire à 200 le nombre de tués d'ici 2020.

* * * *

L'AWSR est l'A.S.B.L qui œuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 5 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation ; l'information et l'orientation des victimes ; le soutien de la politique de contrôle des services de police ainsi que de la politique de poursuites et de sanction des parquets et tribunaux ; la production et l'analyse de statistiques ; la présidence du Conseil supérieur Wallon de la Sécurité routière. L'AWSR est présidée par le Ministre wallon en charge de la Sécurité routière.

Contact Presse: Patric Derweduwen – 0496/807.775 <u>Suivez nous sur Twitter @AWSR_be</u> www.tousconcernes.be



